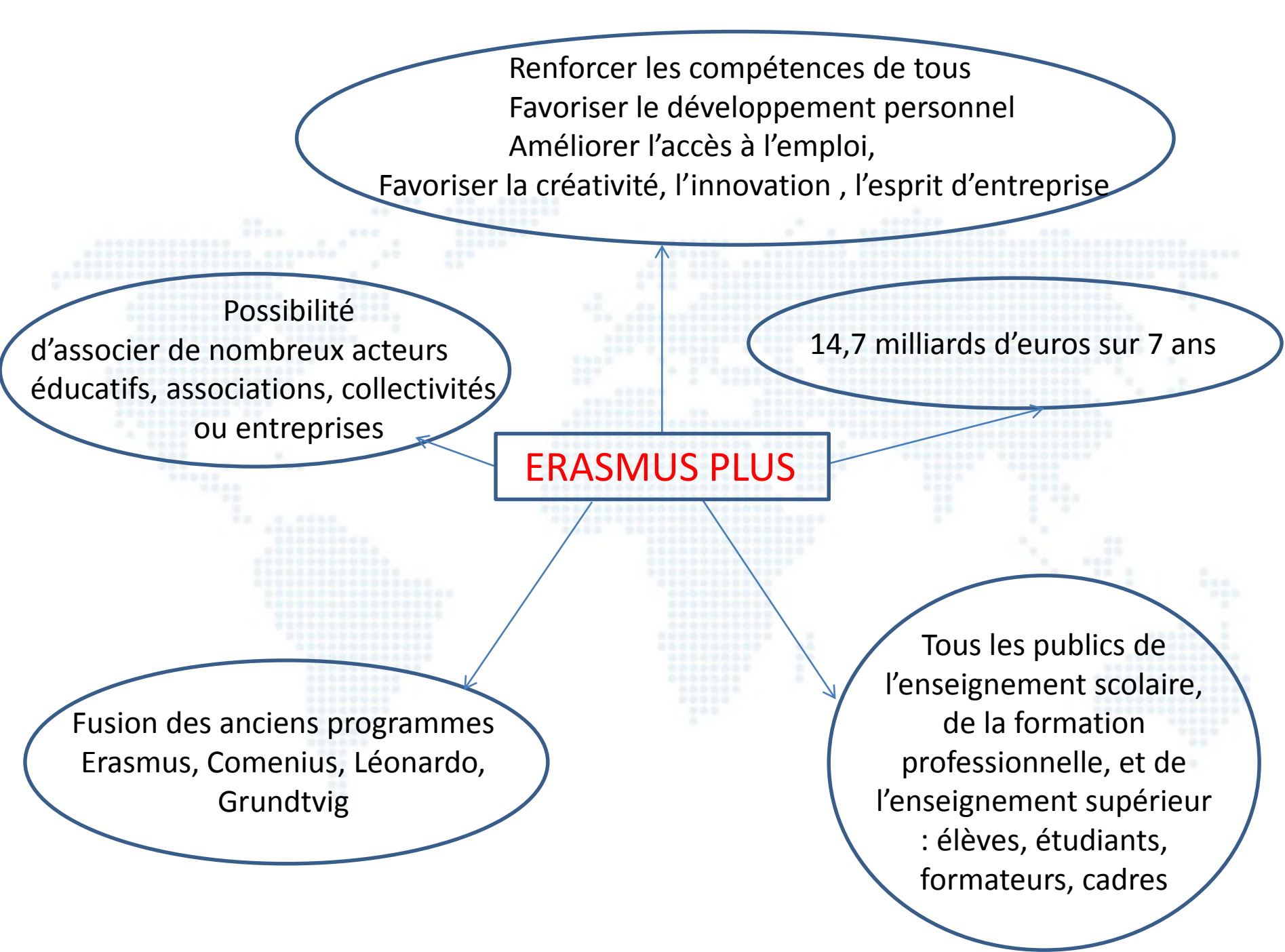


ERASMUS +

Programme de l'Union européenne pour l'éducation, la
formation et la jeunesse
2014-2020



Les secteurs cibles du programme Erasmus +



Les pays participant au programme Erasmus +

→ 33 pays membres du programme (28 pays membres de l'UE + Macédoine, Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie.)

→ La plupart des pays du monde peuvent être partenaires d'un projet, sans pouvoir coordonner ni accueillir de mobilités.



A diagram showing the structure of ERASMUS PLUS. At the top is a rounded rectangle labeled 'ERASMUS PLUS'. Three arrows point downwards from this box to three separate rounded rectangles below. The first box on the left is labeled 'Action-clé 1' in yellow and 'Mobilités d'apprentissage' in black. The middle box is labeled 'Action-clé 2' in purple and 'Partenariats stratégiques' in black. The third box on the right is labeled 'Action-clé 3' in green and 'Soutien à la réforme des politiques éducatives' in black. The background features a faint world map.

ERASMUS PLUS

Action-clé 1

**Mobilités
d'apprentissage**

Action-clé 2

**Partenariats
stratégiques**

Action-clé 3

**Soutien à la
réforme des
politiques
éducatives**

ERASMUS PLUS : ACTION-CLE 1

Mobilités à des fins d'apprentissage

Secteur scolaire

Pour les personnels éducatifs, pour enseigner, observer et/ou participer à une formation

Durée : 2 jours à 2 mois

Secteur formation professionnelle

Pour les personnels enseignants, élèves et apprentis en stage

Durée : 2 semaines à 12 mois

Secteur du supérieur

Pour les étudiants (BTS, universités, etc.)

Durée : 2 à 12 mois

ERASMUS PLUS : ACTION-CLE 1

Mobilités jeunesse et sport

Echanges de jeunes

Groupes de 16 à 60 jeunes (16 à 30 ans) d'au moins 2 pays du programme.

Service Volontariat Européen (SVE)

S'engager dans une mission d'intérêt général dans une structure à but non-lucratif en Europe

Avoir entre 17 et 30 ans

Mobilité des travailleurs de jeunesse

Rencontres et échanges entre les acteurs de jeunesse

Public : animateurs de jeunes, travailleurs sociaux, associations, mouvements d'éducation populaire, etc.

ERASMUS PLUS: ACTION-CLE 2

Les partenariats stratégiques

Partenariats stratégiques sectoriels ou trans-sectoriels

Au moins 3 organisations de 3 pays différents (européens et non-européens)

Partenariats scolaires

Exclusivement des établissements scolaires

Au moins 2 établissements de 2 pays participants

Partenariats entre collectivités territoriales dans le domaine scolaire, jeunesse et sports

Au moins 2 collectivités et un établissement scolaire ou une organisation active en matière éducative.

Action-clé 2 : les actions financées

- **des productions intellectuelles**
 - création d'outils numériques,
 - analyses, études,
 - création de ressources pédagogiques.
- **des conférences/séminaires/événements**
- **des activités de mobilité d'étude/d'apprentissage /d'enseignement**
 - mobilité d'enseignement à long terme pour le personnel de l'éducation scolaire : 2 à 12 mois
 - mobilités à long terme d'étude pour des élèves de plus de 14 ans : 2 à 12 mois
 - mobilités courtes d'élèves : jusqu'à 2 mois,
 - groupes d'élèves dans le cadre du projet (avec adultes accompagnateurs)
 - mobilités courtes pour le personnel,
 - sessions de formation groupées du personnel en lien avec le partenariat.

ERASMUS PLUS : Action clé 2: Partenariats Stratégiques

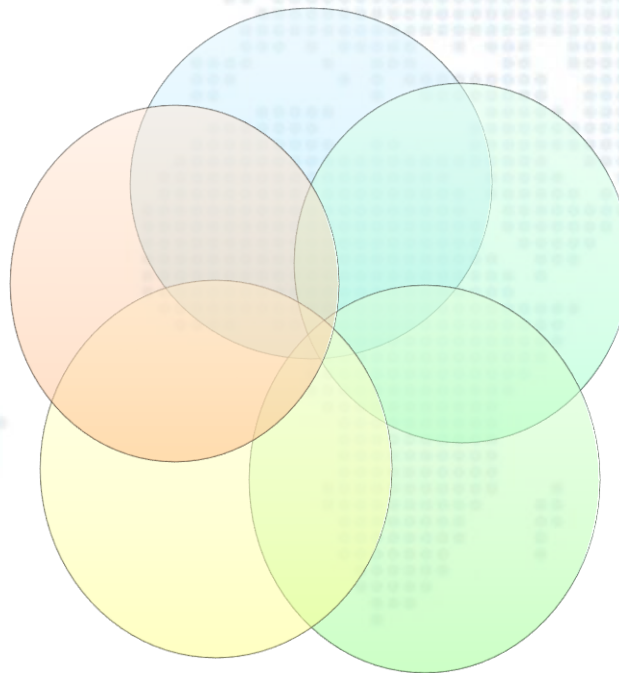
Région Ile-de-France

Lycées Seine-
et-Marne

Association
Suède

Université
Italie

Entreprise
canada



Du programme éducation et formation tout au long de la vie à Erasmus +

	Action 2013	Action 2014
	Formation des enseignants	Action Clé 1 : Mobilités d'apprentissage des enseignants
Comenius	Partenariats scolaires	Action Clé 2 : Partenariats stratégiques
	Mobilités des élèves	Action Clé 2 : Partenariats stratégiques
Erasmus	Mobilité des étudiants	Action Clé 1 : Mobilités à des fins d'apprentissage
	Formation des enseignants	Action Clé 1 : Mobilités d'apprentissages des enseignants
Leonardo	Mobilités des élèves / apprentis/ étudiants	Action Clé 1 : Mobilités d'apprentissage si cela comprend des stages en entreprise
	Partenariats	Action Clé 2 : Partenariats stratégiques

Conclusion:

S'engager dans un projet Erasmus+

- s'engager dans un partenariat scolaire ou un partenariat avec une collectivité territoriale (action-clé 2) ;
- organiser des mobilités individuelles d'élèves/d'étudiants pour l'enseignement professionnel ou supérieur (action-clé 1);
- participer à des stages et des visites d'études (mobilités individuelles) pour les personnels éducatifs (action-clé 1).

2 agences ERASMUS +

L'agence ERASMUS +

- ▶ agence nationale située à Bordeaux.
- ▶ Une mission nationale : mettre en œuvre les programmes en faveur de l'éducation et la formation tout au long de la vie de la Commission européenne.
- ▶ 2 ministères de tutelle :
 - le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
 - le ministère en charge du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social.

L'agence France Jeunesse & Sport

- ▶ agence nationale située à Paris.
- ▶ ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports.

Sites de ressources

- <http://www.europe-education-formation.fr/>
- www.erasmus+.fr/penelope
- <http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/site/>



Penelope +



→ Ateliers Erasmus+ mis en place par la DAREIC et d'autres institutions